



Québec, le 22 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des deux pétitions déposées à l'Assemblée nationale par le député de Mercier, le 19 février 2013, au sujet de la sauvegarde de la chute Ouiatchouan de Val-Jalbert et, le 21 février 2013, sur le projet de centrale hydroélectrique à Val-Jalbert.

Le projet de Val-Jalbert est un aménagement hydro-électrique de 16 MW. Le 16 février 2012, le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) s'est vu confier un mandat d'enquête et d'audience publique sur ce projet de centrale. Le BAPE a procédé à des audiences publiques les 12 et 13 mars ainsi que les 17 et 18 avril 2012 afin d'entendre les promoteurs et les intervenants intéressés par cette question.

Le BAPE a rendu public son rapport d'enquête et d'audience publique le 13 juillet 2012. Au terme de son analyse, la commission d'enquête du BAPE estime que le projet ne comporte pas d'impacts notables sur le milieu naturel du site. Puisque le processus d'évaluation environnemental était complété, le gouvernement du Québec a décidé de maintenir ce projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martine Ouellet, ing., M.B.A.